

PROTOCOLE CANADO-SOVIÉTIQUE DE CONSULTATIONS

*(Document déposé à la Chambre des communes le
20 mai 1971 et au Sénat le 2 juin 1971)*

Inspirés du désir de développer et de renforcer les liens d'amitié, de bon voisinage et de confiance mutuelle entre les deux pays,

exprimant le désir de coopérer en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et aux principes exprimés dans la Charte des Nations Unies, et conscients des responsabilités que possèdent le Canada et l'Union Soviétique à titre de membres de l'Organisation des Nations Unies, de promouvoir le maintien de la paix,

estimant que le Canada et l'Union Soviétique peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs en agissant dans un esprit de coopération, de respect mutuel et d'avantage réciproque,

s'efforçant d'améliorer et d'étendre les relations entre les deux pays au moyen de contacts de niveau élevé, de liens et d'échanges accrus dans les domaines de l'économie, du commerce, des sciences, de la technologie, de la culture et du développement des régions septentrionales,

notant avec satisfaction la conclusion d'un accord canado-soviétique sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, et l'expansion du commerce sur la base de l'accord de 1956,

conscients de la responsabilité qui incombe aux deux pays de préserver et de protéger le milieu des régions arctiques et sub-arctiques,

pleinement déterminés à continuer d'accroître la coopération politique et économique,

Le Premier Ministre du Canada et les Dirigeants soviétiques sont convenus que:

1. Le Canada et l'Union Soviétique élargiront et approfondiront leurs consultations sur les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et sur les questions de relations bilatérales, par des réunions périodiques.

Ces consultations s'étendront:

- aux questions de nature politique, économique et culturelle; aux questions relatives au milieu et aux autres sujets concernant les relations entre les deux pays;